



BTS AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS

APPRENTISSAGE



DANS QUEL BUT ?

Le titulaire de ce BTSA maîtrise les techniques de suivi d'un chantier d'aménagement. Il conçoit des projets, en dessine les plans (coupes, élévations, perspectives), établit les devis correspondants. Il peut préconiser des choix de végétaux, d'équipements et de matériaux. Par ailleurs, il se charge des démarches administratives d'ouverture du chantier, de l'établissement du planning, de la gestion du suivi des travaux. Ce technicien peut être employé dans un bureau d'études, une entreprise d'aménagement ou une collectivité territoriale.

L'objectif de cette formation est l'insertion professionnelle. Toutefois les titulaires du BTSA sont de plus en plus nombreux à continuer leurs études :

- Certificat de spécialisation (CS) en un an.
- Licence professionnelle en conduite de projets, de chantiers, ou en infographie paysagère...
- École d'ingénieurs pour les meilleurs élèves.
- Classes préparatoires au concours d'entrée dans des écoles (Ingénieur, École Nationale Supérieure de paysage...)

POURQUOI CHOISIR L'ALTERNANCE ?

L'alternance correspond à un parcours pédagogique exigeant. Vous passerez le même examen que les élèves de formation scolaire tout en étant actif au sein d'une entreprise. Au final, vous serez doublement récompensé puisque vous aurez en poche un diplôme et également une expérience professionnelle qui vous permettra de vous insérer rapidement dans le monde du travail.

Pour vous aider une pédagogie spécifique est mise en oeuvre, elle se base sur votre vécu en entreprise, vous missionne pour observer, découvrir, essayer, pratiquer sur le terrain. Ainsi, elle vous permet de construire pas à pas vos savoirs, savoirs faire et savoirs être.



PROGRAMME

De la programmation et la conception jusqu'à la réalisation et la gestion, le titulaire de ce BTS doit garantir la cohérence technique, le respect de la logique de conception et les règles de l'art de l'aménagement paysager.



ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL

Informatique, Mathématiques, Langues, Économie générale etc.



CONNAISSANCES DE LA FILIÈRE PAYSAGE

Acteurs, politiques et histoires du paysage, L'entreprise dans son environnement, Histoire des jardins



TECHNIQUES D'AMÉNAGEMENT

Techniques de création et d'entretien, Planification et gestion des chantiers etc



CONNAISSANCES SCIENTIFIQUES

Biologie du végétal, Connaissance et protection des végétaux, Agronomie

MODALITÉS

FORMATION

- Alternance sur deux ans
- De septembre à juin
 - 20 semaines au centre/an
 - 27 semaines en entreprise/an
 - 5 semaines de congés payés/an

CONDITIONS D'ADMISSION

- Être âgé/e de moins de 30 ans
- Être titulaire d'un Bac Pro, d'un Bac Techno ou bien d'un Bac Général.

STATUT

Apprenti (16-29 ans) en contrat d'apprentissage dans une entreprise de parcs et jardins, dans une collectivité territoriale, bureau d'étude (maîtrise d'œuvre)
Autre statut : voir avec le l'établissement.

FINANCEMENT

Formation prise en charge par les opérateurs de compétences (OPCO).

ÉVALUATION

50% en contrôle continu au centre et 50% à l'examen final.

RÉMUNÉRATION



Année	Âge	15 à 18 ans	18 à 21 ans	21 à 25 ans	26 ans et +
1ÈRE année		27 % du SMIC	43 % du SMIC	53 % du SMIC	100 % du SMIC *
2ÈME année		39 % du SMIC	51 % du SMIC	61 % du SMIC	100 % du SMIC

* Montant mensuel du SMIC 1 554,58 euros brut au 1er janvier 2021

